

APPEL PUBLIC POUR UN EMPLOI AUX GRADES :

D'ouvrier, ouvrier qualifié et ouvrier (classe 2) - Jardinier sous contrat de travail à durée déterminée.

Pour les besoins de fonctionnement de la Régie Provinciale (Ordinaire) – Domaine Provincial de Chevetogne.

CONDITIONS GENERALES D'ACCES :

- Etre belge, sauf en ce qui concerne les emplois qui ne comportent pas l'exercice de la puissance publique et la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;
- Etre de conduite irréprochable ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Pour les candidats masculins : satisfaire aux lois sur la milice.

DIPLOME :

- Pour l'accès au grade d'ouvrier (classe 2) : Etre titulaire d'un diplôme du niveau de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer ou posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer ;
- Pour l'accès au grade d'ouvrier qualifié : être titulaire d'un diplôme du niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire en rapport avec la fonction ou posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement Wallon correspondant au niveau du diplôme de 2ème degré en rapport avec la fonction ;
- Pour l'accès au grade d'ouvrier, aucun diplôme n'est requis.

AUDITION :

- L'interview portera notamment sur la motivation des candidats, la vision de la fonction et les compétences comportementales.

AUTRES :

- Le descriptif de fonction est annexé au présent document ;
- Un ouvrier est rémunéré dans l'échelle barémique E2 ;
Estimation de la rémunération :
 - Brute mensuelle indexée avec 0 année d'ancienneté à temps plein – 2.091,53 €
 - Brute mensuelle indexée avec 6 années d'ancienneté à temps plein – 2.280,09 €
- Un ouvrier qualifié est rémunéré dans l'échelle barémique D2 :
Estimation de la rémunération :
 - Brute mensuelle indexée avec 0 année d'ancienneté à temps plein – 2.260,11 €
 - Brute mensuelle indexée avec 6 années d'ancienneté à temps plein – 2.482,42€
- Un ouvrier (classe 2) est rémunéré dans l'échelle barémique D4 :
Estimation de la rémunération :
 - Brute mensuelle indexée avec 0 année d'ancienneté à temps plein – 2.245,29 €
 - Brute mensuelle indexée avec 6 années d'ancienneté à temps plein – 2.550,96 €
- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 € par jour presté (1,09 € quote-part travailleur et 6,91 € quote-part employeur) ;

Les candidatures doivent être adressées, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, Rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR ou introduites, par mail, à l'adresse mathilde.gautier@province.namur.be

Pour le 6 mars 2022 au plus tard.

Elles seront accompagnées, SOUS PEINE D'IRRECEVABILITÉ, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé.